

N° 1476-982
D'ENTRÉE
DATE 16 Mars 77

A

1^{re} DIVISION : Naissance, Reconnaissance, Adoptions.

R.F.

N° du Récépissé :

RECONSTITUTION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

ARRONDISSEMENT ANCIEN :

ANCIENNE COMMUNE

ANCIENNE PÂROISSÉ

Nom : *Bourguignon*

S. Germain d'Almoncourt

Prénoms : *Hubert François*

Né le *26 Mars 1899*

RECONSTITUTION
DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL
DÉPÔT GÉNÉRAL

730
PIÈCE DÉPOSÉE

PAT. M. *Champanne*
domicilié *Paris*

DIVISION

1^{re} DIVISION
RECONSTITUTION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

ENTRÉE
1116 Juillet 1871
1776, 992

C. N. Formule no 1.
NATURE DE L'ACTE.
Baptême

DATE
EN LE DIMANCHE, DE MATINÉE OU DE SOIR.
26 mars 1899

NOM DE FAMILLE.
(Par les parents, ou l'un ou l'autre des deux s'ils sont mariés)
Bouquignon
Hubert
François

RECONSTITUTION
DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE PARIS

Expedition d'écrite sur papier libre, en exécution de la loi du 12 février 1872,
par M^r *Robineau* Notaire à *Paris*
soussigné, le *cinquante-deux* mil huit cent soixante-neuf d'une Copie
authentique d'acte de *Baptême* annexé à la minute, étant en sa possession,
d'un acte authentique *quittance* reçu le *vingt-neuf* mil
huit cent quatre-vingt-trois par M^r *Armand, not. Matton,*
Notaire à Paris

Extrait des registres du baptême de l'église
cathédrale paroissiale Saint Germain l'Auxerrois à
Paris, - le dimanche vingt-neufième de mars
mil huit cent quatre-vingt-trois, fut baptisé
Hubert François, fils de *Hubert Bouquignon*
marchand tailleur d'habits, et de *Charlotte*
vaugier, sa femme, rue de la Harpe. Le parrain
français *Duraucelle*, marchand de soie, le
marrain demeurant *Geminiève Cougelin*, fille
de *Hubert Cougelin*, aussi marchand de soie.
L'enfant est né le jour de vingt-neufième du mois
de mars de l'année. L'acte de *Duraucelle & Cougelin*,
Bouquignon, p. *Recueil*.

Delivré par moy *notaire* prêtre habitant
garde et depositaire des registres de ladite
Église le samedi *vingt-septième* de novembre
mil huit cent quatre-vingt-trois
(Signé) *De Barty*
Expédié et collationné
Armand

Signature *Hubert*
Bouquignon

Après la copie certifiée de l'acte
de l'état civil, Contre les notes
Expédié et Collationné, par le
Notaire, M^r *Armand*, le 27 Mars 1899.

Visé par la Commission
loi du 12 Février 1872
Membre de la Commission
Delannoy

La présente copie et parolle marquée au dos de celle-ci, doivent être révisées par le notaire.